

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 24 Janvier 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt quatre janvier le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mme Jeanine Parent, Mr Pascal Pion Adjoint, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mme Marie Claude Pagneux Mr Laurent Martin, Mr Freddy Berezyiat

Excusés : Mme Jeanine Guillain ayant donné pouvoir à Mme Thevenard, Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mr Perche ayant donné pouvoir à Mme Massu, Mme Buffy ayant donné pouvoir à Mr Martin

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente ses vœux à l'assemblée. IL rend hommage à Alain Corrand ancien conseiller municipal

1- Etat d'avancement du programme Petite Ville de Demain

Mr Garrone, chef de projet Petite Ville de Demain, présente l'état d'avancement du programme Petite Ville de Demain. Il présente les premiers projets de ce programme :

- Voirie : aménagement des entrées sud et Ouest
- Rénovation énergétique de la Mairie
- Signalétique
- Débitumisation des cours d'écoles

2- Recrutement d'un agent administratif

Un agent du secrétariat de Mairie fera valoir ses droits à la retraite à compte du 1er juillet 2024. L'organisation du secrétariat sera revue et il est donc nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent administratif chargée de l'accueil et de diverses taches administratives afin de compléter l'équipe. Il serait opportun que la personne recrutée puisse travailler quelques temps au sein du secrétariat avant le 1^{er} juillet afin de permettre la réorganisation du service. Le recrutement serait à effectuer dès le mois de février. Le Conseil Municipal décide de recruter un agent appartenant au cadre des adjoints administratif pour une année afin laisser à la collectivité le temps d'apprécier les qualités de l'agent.

(unanimité)

3- Subvention de fonctionnement pour les séances de cinéma 2022

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de 1521 € à l'URFOL cinéma au titre des séances de cinéma de 2022.

(unanimité)

4- Lotissement du Grand Faubourg – rétrocession de la voirie

Afin d'accompagner une opération de vente de logements initiée par LOGIDIA SA HLM au lotissement du Grand Faubourg, il convient que la commune se porte acquéreur des parties communes pour l'euro symbolique. La voirie du lotissement sera ainsi intégrée au tableau des voies communales. Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

(unanimité)

5- Instruction des Autorisations du droit des sols : Avenant à la convention de service commun d'instruction des ADS

La commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service unifié d'instruction des ADS Ce service met en commun les moyens de 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes de Bresse et Saône) et regroupe à ce jour 100 communes du Département de l'Ain.

Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes : Arbigny (Communauté de Communes de Bresse et Saône) et Cormoranche-sur-Saône (Communauté de Communes de La Veyle) ;
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

Il est précisé que cet avenant doit être approuvé par les intercommunalités signataires, et par l'ensemble des communes adhérentes aux conventions.

(unanimité)

6- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 172 000 €.

(unanimité)

7- Questions diverses

Repas des aînés : François Delay indique que le CCAS a décidé de fixer l'âge des bénéficiaires à 72 ans. Un repas à emporter, préparé par Sel et Sucre, sera offert. Pour 2025 le CCAS réfléchit à la possibilité de proposer un choix de repas à emporter ou en salle auprès des bénéficiaires. Freddy Berezziat propose de faire un sondage. Si le repas en salle est plus convivial et permet de sortir pour un instant de l'isolement, le repas à emporter convient aux personnes qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

Françoise Delay indique que le planning familial souhaite faire une animation le 8 mars à l'occasion de la Journée de la femme. Le film « Simone », biographie de Simone Veil, sera projeté et suivi d'un débat. Le Collège en sera informé afin que des adolescents puissent y assister.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par la policière municipale au sujet des verbalisations. Au sujet des stationnements dangereux aux amonts des passages piétons matérialisés par une croix le conseil municipal émet plusieurs propositions pour dissuader les automobilistes : quilles, support vélos. Toutefois aucun d'entre eux n'est compatibles avec le marché hebdomadaire. En ce qui concerne les déjections canines, il est particulièrement difficile d'identifier les contrevenants qui doivent être pris en flagrant délit. Il est rappelé que la verbalisation par caméra n'est pas actuellement en place.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciement de la Sarrasine et de la Croix Rouge pour le versement des subventions.

Monsieur le Maire donne le nombre des interventions des sapeurs-pompiers de Pont de Vaux. 531 sorties en 2023. Monsieur le Maire et le conseil municipal remercient les pompiers volontaires pour leur engagement et leur dévouement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émis par une référente de quartiers rapportant plusieurs points à améliorer. Une réponse sera apportée pour chaque point. Certaines actions sont déjà prévues.

Les maisons de la blanchisserie sont en très mauvais état et dangereuses. Un périmètre de sécurité avec interdiction d'accès sera mis en place. Une possibilité de réhabilitation sera étudiée dans la cadre de la sauvegarde du patrimoine. Il est rappelé que des travaux de rénovation de la toiture ont été réalisés en 2004.

Mme Delay et Mr Pion poursuivent le puçage des poubelles, notamment auprès des bailleurs sociaux.

Mr Pion indique que les réparations des bâtiments communaux suite aux intempéries débutent

Mr Bereziat interroge Monsieur le Maire sur l'opportunité de l'emplacement des coussins berlinois récemment installés rue Adrien Thierry. Il s'agit d'un essai visant à faire ralentir les véhicules avant qu'ils ne s'engagent dans la rue Vice Amiral Decourt. Il est précisé que ces équipements étaient déjà en possession de la commune et qu'aucune dépense n'a été réalisée pour cette opération.

Franck Dussud adresse ses remerciements pour la réparation de la plaque Place Poisat.

Delphine Champion indique qu'il manque des places de stationnement PMR sur le parking de Carrefour. Cette question sera étudiée rapidement

Michel Touraine indique que le Pumptrack aurait dû être installée cette semaine, mais les éléments sont arrivés endommagés. L'installation est donc reportée. Mr Touraine précise également que la campagne de Point à Temps démarrera prochainement ainsi que le marquage au sol. A ce sujet Mr Dussud demande sil il sera possible d'inscrire « 2h » au sol sur les places en zone bleue

Françoise Delay indique que les réflexions sur la mise en place de composteur se poursuit. Des visites sont prévues pour voir ce qu'il se fait ailleurs. Mr Martin indique qu'il a pu en voir dans certaines villes et que l'odeur était particulièrement nauséabonde. IL conviendra d'être particulièrement vigilant sur le dispositif et les emplacements.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h40

PONT DE VAUX le 25 janvier 2024

Le Maire,
Yves PAUGET



La secrétaire,
Françoise DELAY